



## De l'aide ... !!!

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 23 février 2004

---

Sur mon lieu de travail il n'y a aucun respect de loi anti-tabac, plusieurs personnes fument toute la journée dans leur bureau, dans les couloirs, le PDG fume le cigare, l'odeur nauséabonde se repend dans tous les bureaux via les climatisations. La situation devient insupportable, mes vêtements sentent le tabac lorsque je rentre chez moi. Ma société n'a pas de délégués du CE, pas de CHSCT pour m'aider.

Je me tourne vers vous afin que quelqu'un puisse m'aider à sortir de cette atmosphère de travail inacceptable. Désolé mais je préfères rester anonyme afin de ne pas être identifié par ma société mais j'espère que vous prendrez tout de même ma demande au sérieux.

### Réponse :

Nous pouvons respecter votre anonymat et intervenir auprès de votre employeur, mais nous ne pouvons pas le faire sans un minimum de confiance de votre part à notre égard.

Si la case adresse Internet est obligatoire, il ne faut pas y inscrire n'importe quoi car cela nous empêche de recueillir auprès de vous des renseignements qui nous sont nécessaires pour agir.